



Des masques il y en a, aussi nous déposons un référé auprès du Conseil d'Etat pour qu'ils soient reconditionnés au lieu d'être détruits

Depuis le 24 mars, la [possibilité de nettoyer et réutiliser les masques](#) est aussi publique que possible grâce à l'initiative lancée par M. Joannes Vermorel (ancien élève de l'ENS Ulm, membre du corps des Mines et fondateur de la société Lokad).

Pourtant le ministre de l'Intérieur continue de détruire les masques et nous décourage de les porter, alors que des collègues meurent du covid-19.

Devant l'irresponsabilité de notre employeur, nous avons saisi le Conseil d'Etat en référé, par la voix de nos avocats : Me Philippe Prigent, Me Florence Rault et Me Damien Lempereur.

Nous demandons au juge des référés du Conseil d'Etat (disponible sur notre site en intégralité) :

- Enjoindre au Premier ministre et au Ministre de la santé d'interdire la destruction des masques FFP2/N95 après usage et au contraire de faire en sorte qu'ils soient conservés en vue de leur possible réutilisation ;
- Interdire à tous les membres du Gouvernement et à leurs subordonnés de décourager le port du masque par les policiers.

Médiapart a intitulé son dossier [« masques : les preuves d'un mensonge d'Etat »](#). Nos vies valent plus que la carrière de quelques politiques prêts à tout pour sauver leur carrière.

A la différence d'autres organisations policières, qui font preuve d'un copinage malsain avec notre employeur, nous sommes libres et nous agissons pour tous nos collègues, le virus ne faisant aucune distinction, suivant l'appartenance syndicale.

« Viendra le temps des responsabilités. Et on regardera tous et toutes ce qu'on pouvait mieux faire, ce qu'on aurait pu mieux faire »

Emmanuel MACRON le 31-03-2020 au sujet de la crise du covid-19